



à partir de 685€ / pers
Base 40 personnes

Les Points Forts

- ✓ Découverte insolite de l'île d'Elbe
- ✓ Guide de randonnée diplômé pour 20 personnes
- ✓ Pension complète en hôtel 4* - boissons incluses

JOUR 1 : VOTRE VILLE - ILE D'ELBE

Départ de votre ville en direction de l'Italie. Déjeuner libre en cours de route. Arrivée en Toscane à Piombino. Traversée en ferry à destination de Portoferraio. (Traversée 1H30). Arrivée en fin d'après-midi. Installation à l'hôtel. Dîner et logement.

JOUR 2 : LE MONT CALAMITA - PORTOFERRAIO

Petit déjeuner. Présentation du guide, puis transfert en car à Capoliveri. Randonnée autour de la montagne magnétique, le Mont Calamita, à travers la forêt de conifères et le maquis. Vue sur la baie de Porto Azzurro et le continent. Pique-nique en cours de balade. Visite libre de Portoferraio. Retour à l'hôtel en milieu d'après-midi. Dîner et logement.

Env. 4 h. de marche, 10 km, dénivelé +/- 230 m

JOUR 3 : LA COTE DE MARCIANA MARINA À SANT'ANDREA - LA CRIQUE DE COTONCELLO

Petit déjeuner. Départ pour une randonnée le long de la côte de Marciana Marina à Sant'Andrea, à travers une forêt de chênes et d'épais maquis. Coups d'œil surprenants sur les vallées étroites et profondes et les falaises rocheuses avant d'atteindre la crique de Cotoncello avec ses grottes, ses puits naturels et ses rochers. Déjeuner au restaurant à Sant'Andrea. Retour à l'hôtel en milieu d'après-midi. Dîner et logement.

Env. 4 h. de marche, 12 km, dénivelé +/- 200 m

Randonnées sur l'île d'ELBE

ITALIE

Du 05 au 09 octobre 2026

5 jours/4 nuits

JOUR 4 : SUR LA CIME DEL MONTE

Petit déjeuner. Départ en car pour Rio Elba, un des plus anciens bourgs de l'île célèbre pour ses mines de fer d'époque étrusque. Randonnée sur l'arête ensoleillée de la cime del Monte qui culmine à près de 500 m. Vues panoramiques spectaculaires. Pique-nique en cours de balade. Retour à l'hôtel en milieu d'après-midi. Dîner et logement.

Env. 4 h. de marche, 12 km, dénivelé +/- 320 m

JOUR 5 : RETOUR

Petit déjeuner et route vers Portoferraio. Traversée en ferry à destination de Piombino. Trajet retour vers la France. Déjeuner libre en cours de route. Arrivée dans votre ville en fin de journée.

NOTRE PRIX COMPREND :

- Le transport en autocar grand tourisme
- Les traversées A/R pour l'île d'Elbe
- L'hébergement en hôtel 4*, base chambre double
- La pension complète du dîner jour 1 au petit-déjeuner jour 5 (dont 2 panier-repas remis par l'hôtel)
- Les boissons aux repas
- Le pot d'accueil
- Les services d'un guide randonnée J2, J3 et J4 pour 20 personnes
- La taxe de séjour
- La pochette voyage
- L'assurance assistance/rapatriement, annulation/bagages, interruption de séjour et pandémie.

NOTRE PRIX NE COMPREND PAS :

- Le supplément chambre individuelle : 160 €
- Les déjeuners en cours de route du jour 1 et 5
- Les pourboires et dépenses personnelles
- Toutes prestations non mentionnées

CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION

Pour la bonne réalisation et organisation de nos voyages, nous sommes dans l'obligation d'engager des frais qui nous obligent à appliquer des pénalités lors des annulations.
Les retenues appliquées se calculent, par personne, de la façon suivante pour tous les voyages en autocar comportant au moins une nuit.

Plus de 30 jours avant le départ : 30 € / personne + le montant de l'assurance - NON remboursable
Entre 30 et 21 jours : 25% du prix
Entre 20 et 8 jours : 50% du prix
Entre 7 et 2 jours : 75 % du prix
Moins de 2 jours avant le départ : 100% du prix

Assurance Annulation incluse : 10 €
Une Franchise est retenue par l'Assurance selon le montant du voyage.
Assurance assistance-rapatriement Assurever contrat n° 7334
Assurance annulation-bagages Assurever contrat n° 21126

En cas d'annulation, l'assuré(e) est tenu(e) d'en informer immédiatement nos services et doit-nous faire parvenir sous cinq jours un certificat médical avec la nature de la maladie. Le dossier de demande de remboursement doit être ouvert auprès de l'assurance dans les 5 jours suivants l'annulation.

En cas d'annulation d'une personne en chambre double, il lui sera retenu d'office le supplément chambre individuelle pour la personne restante.

ASSURANCE ANNULATION

ASSUREVER assure sous certaines conditions le remboursement des sommes qui vous sont retenues lorsque vous êtes contraints d'annuler votre voyage.

La garantie s'exerce notamment si l'empêchement du départ est occasionné par une maladie grave, accident grave ou le décès de l'assuré, du conjoint, ascendants descendants, de la personne voyageant avec l'assuré(e) sans lien de parenté pour autant qu'elle figure sur le même bulletin d'inscription au voyage.

Le remboursement interviendra déduction faite des frais fixes de 30 € par personne, d'une franchise de 15€ par personne, de la prime d'assurance ainsi que des frais de visa indiqués dans le tableau des prix sous la rubrique « le prix de comprend pas ».
De plus, la souscription de l'assurance annulation ne dispense pas du paiement intégral des frais d'annulation ; toute procédure de remboursement par l'assurance ne peut être entamée qu'à cette condition.

PRINCIPALES EXCLUSIONS

Le non-respect des formalités de police et de douane.
L'obligation d'ordre professionnel.
La guerre civile ou étrangère, les émeutes, les mouvements populaires, les actes de terrorisme, tout effet de radioactivité.
Un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation, un typhon, un ouragan, un cyclone ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la loi N 82600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles (pour les garanties d'assurance)
Les conséquences de l'usage de médicaments, de drogues, de stupéfiants et produits assimilés non ordonnés médicalement, et de l'usage abusif de l'alcool ;
L'état dépressif, les maladies mentales, psychiques ou nerveuses n'entraînant pas hospitalisation supérieure à 3 jours.
Les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation, d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription du contrat. Les annulations résultant d'examens périodiques de contrôle et d'observation. Un contrat spécifique peut être souscrit en option pour les cas de maladies existantes ou non consolidées.

CESSION DE CONTRAT

Lorsque le voyageur se trouve dans l'obligation d'annuler son voyage, il a la possibilité de céder son inscription à une autre personne jusqu'à 7 jours du départ à une personne remplissant les mêmes conditions. Dans cette hypothèse, aucun frais d'annulation, de modification ne sera retenu. Il faut néanmoins que cette cession intervienne dans un délai où elle soit techniquement réalisable : avant l'émission des billets d'avion ou des billets maritimes par exemple. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais de cession.

ASSURANCE ASSISTANCE ET RAPATRIEMENT

Lorsque vous vous inscrivez sur un séjour, Sumian Evasion vous fait bénéficier d'une Assistance / Rapatriement incluse dans le prix du voyage. Vous bénéficierez des services de notre assureur **ASSUREVER** en cas de maladie et/ou d'accidents graves pendant votre voyage.

Les principales exclusions sont les suivantes :

les maladies et/ou blessures préexistantes diagnostiquées et/ou traitées avant fait l'objet d'une hospitalisation dans les mois précédents la demande ; qu'il s'agisse de la manifestation ou de l'aggravation dudit état ;
Les frais engagés par l'Assuré sans l'accord préalable de l'Assisteur ;
Les frais engagés par l'Assuré lors d'un séjour effectué contre avis médical ;
etc.
Le contrat détaillé vous sera adressé par courrier par le voyagiste dès que nous aurons remis votre fiche d'inscription et votre (vos) paiement(s) par chèque(s) à notre partenaire Sumian Evasion .

ASSURANCE PROTECTION SANITAIRE

Tous les adhérents de l'ES 13, inscrits sur ce séjour, pourront bénéficier de l'Assurance Protection Sanitaire Pandémie « assistance et annulation » de notre assureur ASSUREVER couvrant les risques suivants liés à une épidémie ou pandémie (dont le Covid 19) :

Annulation du voyage en cas de déclaration de la maladie dans le mois précédent le voyage ou en cas de refus d'embarquement suite à une prise de température
Les garanties d'assistance et de rapatriement sont désormais assurées en cas d'épidémie et de pandémie et incluent les frais hôteliers suite à une mise en quarantaine, les frais médicaux, soutien psychologique suite mise en quarantaine, soutien psychologique suite à rapatriement
Etc.
Le contrat détaillé vous sera adressé par courrier par le voyagiste dès que nous aurons remis votre fiche d'inscription et votre (vos) paiement(s) par chèque(s) à notre partenaire Sumian Evasion .